

Convention de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Saint-Cannat pour l'opération d'extension, de réfection ou d'aménagement d'infrastructure d'eau potable
Avenant n°1

La Métropole Aix-Marseille-Provence

Dont le siège est sis : Le Pharo, 58 Boulevard Charles Livon, 13007 Marseille
Représentée par sa Présidente en exercice dûment habilitée pour intervenir en cette qualité aux présentes, et domiciliée audit siège
Désignée ci-après « La Métropole »

D'une part,

La Commune de Saint-Cannat

Dont le siège est : Place République, 13760 Saint-Cannat
Représentée par son Maire en exercice, dûment habilité pour intervenir en cette qualité aux présentes, et domiciliée audit siège
Désignée ci-après la Commune

D'autre part

Ensemble dénommées « Les Parties »

Article 1 – Objet de l'avenant n°1 à la convention

Le présent avenant a pour objet de modifier le plan de financement de l'opération présentée à l'annexe 3 de la convention en date du 29 décembre 2017 relative à la Convention de Maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Métropole Aix Marseille Provence et la commune de Saint-Cannat pour l'opération d'extension, de réfection ou d'aménagement d'infrastructures d'eau potable.

En effet, après réception des offres de marchés de travaux concernant l'opération présentée à l'annexe 3 (amélioration de la suppression, construction d'un local), il s'avère que le montant est plus élevé que prévu.

Cet avenant a pour effet d'augmenter le coût de l'opération présentée à l'annexe 3 (travaux et incidemment maîtrise d'œuvre) de 88.200€TTC par rapport au montant initial de 142.800€TTC (soit +62%). Le montant total définitif de l'opération présentée en annexe 3 se porte donc à 231.000€TTC.

Article 2 – Divers

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Le présent avenant entrera en vigueur dès sa transmission en Préfecture et sa notification aux parties.

Fait à
Le

Fait à
Le

Pour la Commune de Saint-Cannat

Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence

Le Maire

La Présidente

ANNEXE 3

<i>Libellé de l'opération</i>	Amélioration de la suppression, construction d'un local, secours électrogène – Secteur Clos du Roy		
DEPENSES (€)	HT	TVA	TTC
Nature	AEP		
Etudes	12500	2 500	15 000
Travaux	180 000	36 000	216 000
TOTAL	192 500	38 500	231 000
FINANCEMENT (€)			
Financeurs	Dispositif	AEP	
CD13	Subvention notifiée (CDDA)	17 200	
Métropole		175 300	
TOTAL	192 500		